4.1

Réserve de Cudrefin

COMMISSION DE LA RÉSERVE DE CUDREFIN

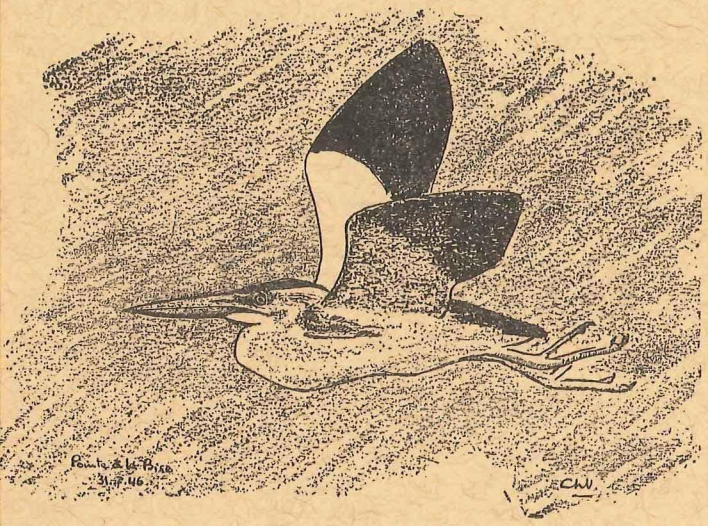

Le Blongios

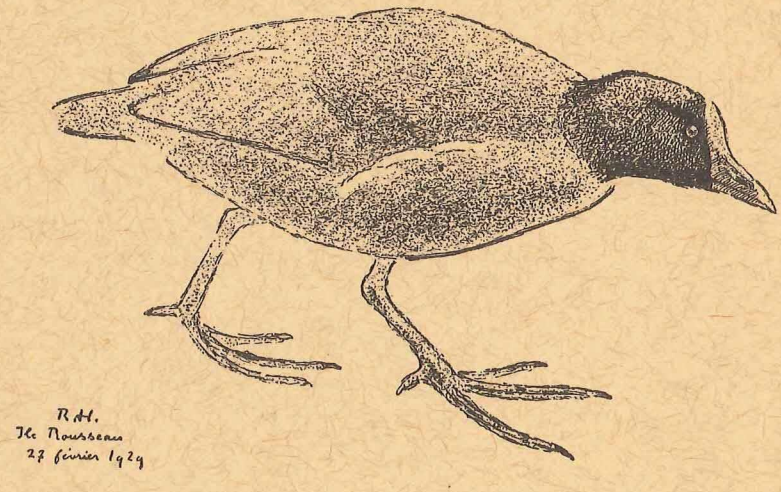

Poule d'eau

Les pages 1 et 4 à 12 de cette brochure ont paru dans le Bulletin *Nos Oiseaux*, février 1969. Les clichés proviennent du même bulletin, dessins de R. Hainard, M. Reichel et Ch. Vaucher.

Les photos hors-texte sont également tirées de *Nos Oiseaux*, juin 1955 et août-octobre 1955.

COMMISSION DE LA RÉSERVE DE CUDREFIN

FRANÇOIS MANUEL, président
Avenue Dapples 3 - 1006 Lausanne

Nature protégée au lac de Neuchâtel

La sauvegarde des rives naturelles du lac de Neuchâtel a été le souci constant de la Société Nos Oiseaux *depuis sa fondation. Elle l'est toujours et le restera longtemps encore...*

De cette longue histoire, un chapitre vient de trouver sa conclusion heureuse: la Réserve naturelle de Cudrefin est devenue réalité pour un siècle! Avec celle du Fanel, bien antérieure, ce sont désormais 282 hectares qui sont protégés de part et d'autre de l'embouchure de la Broye: un des hauts-lieux de l'ornithologie suisse avec ses eaux, ses marais et ses bois. GEORGES ROUX *et* FRANÇOIS MANUEL *l'expliquent dans les pages qui suivent. A l'hommage qui leur est dû, nous associons tous ceux qui ont participé à cette œuvre de dévouement, avec une pensée pour* ALFRED RICHARD, *le pionnier qui avait vu juste et grand.*

Saluons l'intime et fructueuse collaboration de nos amis de la section bernoise de la société ALA; et tout spécialement la compréhension active de la commune de Cudrefin et de l'Etat de Vaud, sans laquelle rien ne serait assuré. La conservation de la nature est reconnue enfin comme un des intérêts supérieurs du pays et cela se traduit par des faits. Mais d'autres sites devraient encore être sauvegardés et moins que jamais nous ne pouvons nous reposer sur nos lauriers.

Autour du lac de Neuchâtel, en effet, d'autres enjeux importants nous attendent. Certains sites de la rive droite ont déjà souffert; pour d'autres il faudrait obtenir des garanties avant qu'il soit trop tard, afin qu'un ensemble naturel unique garde sa valeur et sa beauté. D'autres communes, d'autres cantons, sont appelés à prendre leurs responsabilités à l'égard de ce patrimoine: c'est à nous de les convaincre, sans nous laisser décourager par les difficultés et les échecs. Nous le ferons par amour de la nature et des oiseaux sans doute, mais aussi par devoir pour les hommes de demain, qui bien plus que nous auront besoin de la vie sauvage.

Aujourd'hui, dans nos petits cantons, dans les pays d'Europe, dans le monde entier, nous avons des frères qui se dépensent à sauvegarder la faune et la flore, les richesses de la nature. En préservant telle parcelle de notre terroir, nous sommes solidaires de ceux qui, sur des continents lointains, ont mission de sauver les paysages et les espèces en danger. A leur appel, à notre appel, que chacun réponde « présent »!

PAUL GÉROUDET
Rédacteur de NOS OISEAUX

Dr Fritz Blatter

Hommage à deux généreux donateurs

Il convient de considérer l'avènement de la Réserve naturelle de Cudrefin sous d'autres aspects encore que ceux qui relèvent du seul point de vue scientifique. A côté des efforts déployés au cours de longues années par les ornithologues et les protecteurs de la nature, de la compréhension et du soutien qui leur furent accordés par les autorités vaudoises et par celles de la Commune de Cudrefin, il faut relever tout particulièrement l'appui qui leur fut généreu-

(Suite page 3)

J. P. Schnorf, docteur ès sciences, Uetikon am See (ZH)

Propriétaire de fabriques de produits chimiques, M. Schnorf possède également l'hôtel de La Sauge, au bord du canal de La Broye, ainsi que le domaine attenant. L'intérêt très vif qu'il porte à tout ce qui touche à la conservation de la nature et à l'ornithologie en particulier l'a conduit — en 1934 déjà — à acquérir puis rénover le restaurant de La Sauge, fort délabré à l'époque, pour en faire un but d'excursion très prisé. Surchargé par de multiples entreprises toujours plus astreignantes, M. Schnorf n'a guère pu, jusqu'à maintenant, bénéficier de la tranquillité et de la beauté du site. Il n'en offrit pas moins la contribution financière très substantielle qui permit d'entreprendre, auprès de la Commune de Cudrefin, les toutes premières démarches qui visaient à la sauvegarde des magnifiques roselières et du boistaillis du Chablais.

Dans le même esprit, M. Schnorf vient d'instituer une fondation « J.-P. Schnorf, La Sauge » ayant pour but le maintien du statut actuel de l'hôtel et du domaine de La Sauge. En outre, la parcelle boisée qu'il possède au Chablais, jouxtant la Réserve naturelle de Cudrefin, se verra dotée d'un statut en tout point semblable à celui de la réserve même.

Tous les amis de la nature témoignent leur plus vive reconnaissance à ce mécène particulièrement généreux pour la façon dont il a su leur venir en aide. La cause qu'il a servie mérite d'être si bien défendue.

sement prodigué par deux mécènes de Suisse orientale, MM. J.-P. Schnorf et feu W. Knopfli; protecteurs de la nature aussi convaincus l'un que l'autre, ce n'est pas moins d'une somme de 60 000 francs qu'ils mirent à la disposition des « négociateurs » d'alors pour sauvegarder ce coin des rives du lac de Neuchâtel qui leur tenait à cœur, contribuant ainsi grandement à l'heureuse conclusion des démarches entreprises quelque 12 ans plus tôt. L'avenir de la Réserve naturelle — délimitation, balisage, surveillance, administration — peut donc être envisagé en toute sérénité !

Ainsi donc se trouve finalement instituée la protection du dernier secteur de ce parc national du Seeland envisagé voici tantôt 30 ans par le président d'alors de la LSPN, M. Ed. Tenger, et ses collaborateurs, parc qui, par le Fanel, devait couvrir toute la zone littorale comprise entre la Thielle et Cudrefin. Par là même se trouve également réalisée une part importante de l'inventaire des paysages et sites naturels d'importance nationale.

Saluons donc, aujourd'hui encore, la prévoyance de tous ces précurseurs.

---

† Walter Knopfli, docteur en philosophie, 1889-1965, Zurich

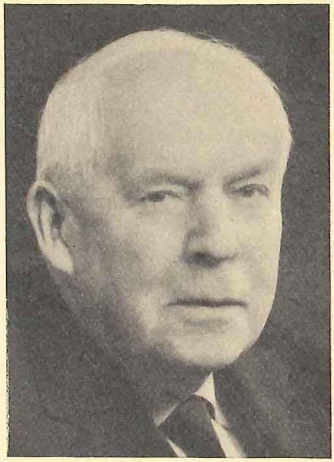

A l'issue de ses études de zoologie, Walter Knopfli collabora durant de longues années à l'Institut de zoologie de l'Université de Zurich. Passionné de tout ce qui touche à la nature, son activité extra-professionnelle tout entière fut consacrée à l'ornithologie et à la protection de la nature, avec un enthousiasme qui ne se démentit jamais. Ses innombrables conférences, les excursions et les cours dont il se chargea, la publication d'ouvrages scientifiques du plus haut intérêt, comme encore la présidence qu'il assuma du Comité national pour la protection des oiseaux, témoignent d'un dévouement sans borne à la cause qu'il avait choisi de défendre. C'est le Dr Knopfli qui fut appelé par le Conseil d'Etat du canton de Zurich pour revêtir, en 1942, la charge nouvellement créée de commissaire cantonal à la protection de la nature. Il lui fut alors possible de donner la pleine mesure de ses vastes connaissances et de l'expérience acquise au cours des ans, en sauvegardant maintes réserves naturelles de grande importance. Enfin, la dette de reconnaissance que nous lui devons porte encore sur les legs testamentaires effectués en faveur de l'ALA, de la station ornithologique suisse de Sempach et de « Nos Oiseaux », société qui bénéficia d'un don de 10 000 francs pour la création de réserves naturelles sur les rives du Léman ou du lac de Neuchâtel.

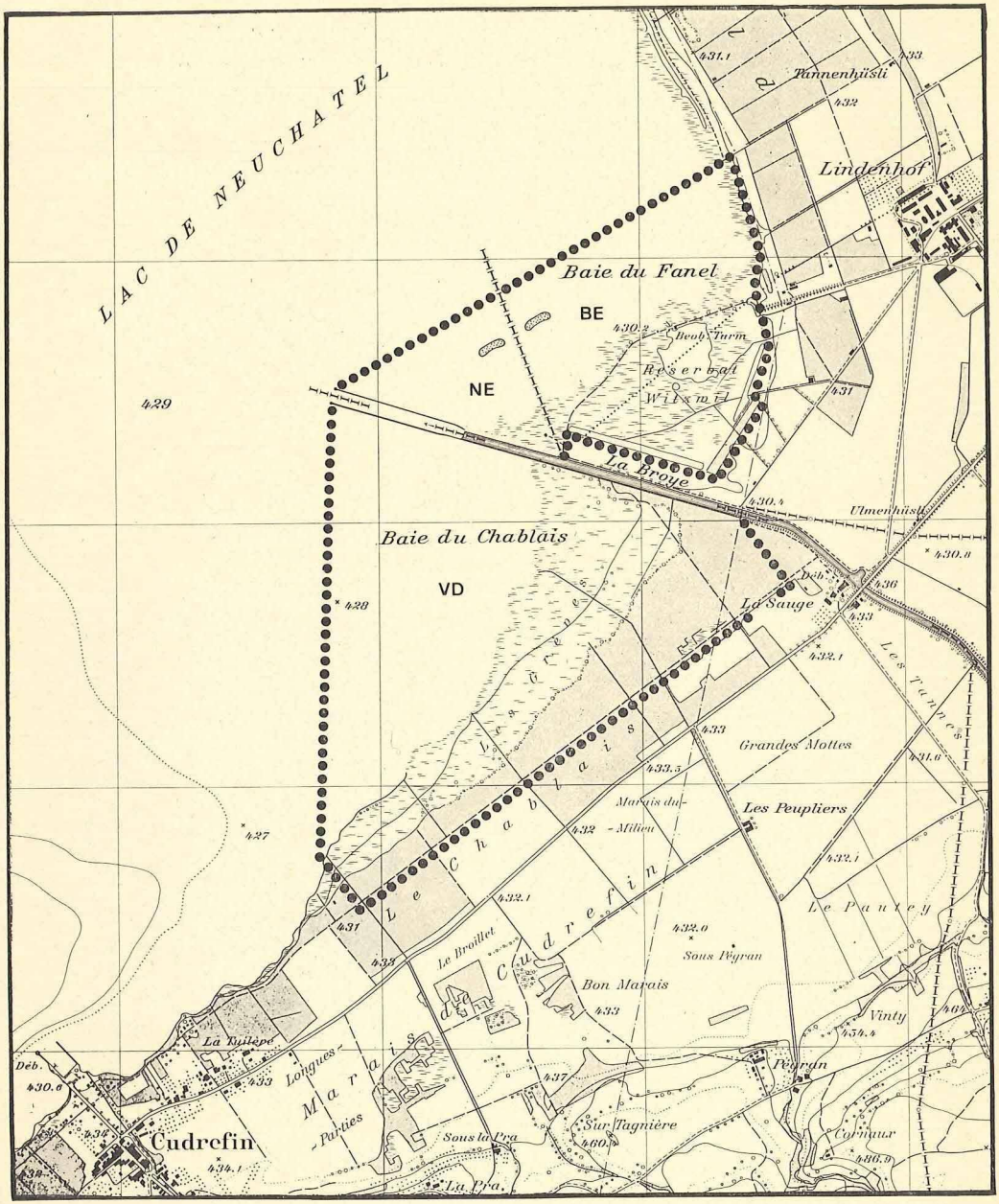

Les Réserves du Fanel et de Cudrefin, à l'embouchure de la Broye, lac de Neuchâtel.
D'après la Carte nationale 1 : 25 000, feuille 1165, légèrement réduite.
Reproduit avec l'autorisation du Service topographique fédéral du 26 novembre 1968.
(La réserve bernoise du Fanel a été agrandie depuis la création de ce cliché et s'étend maintenant jusqu'à la Thielle).

Georges Roux

Les Réserves naturelles à l'embouchure de la Broye

Le Fanel

A l'embouchure de la Broye dans le lac de Neuchâtel, sur la rive droite de la rivière, les deux réserves neuchâteloise et bernoise qui se partagent la baie du Fanel témoignent de l'intérêt que leurs promoteurs portaient déjà, voici plus de 50 ans, à cette extrémité du lac. Parcourant la région dès 1910 tout au long de l'année, Alfred Richard, pionnier lucide de l'ornithologie romande, eut tôt fait de déceler l'extraordinaire richesse de son avifaune; de saisir également l'importance capitale de ce site pour de nombreuses espèces aviennes dont le marais constitue la niche écologique indispensable. Dès lors, tout son dynamisme, ses efforts obstinés, la fondation même en 1913, de la *Société romande pour l'étude et la protection des oiseaux* devaient tendre

Les rivages du Fanel, face au Jura. *Phot. Haueter.*

à la création d'une vaste réserve semi-lacustre, semi-terrestre, englobant l'extrémité du lac comprise entre les môles de la Broye et ceux de la Thielle et, du pont de Thielle à celui de La Sauge, tout le terrain s'étendant du lac à la grand-route : une surface de quelque 12 km² au total. Las, deux lustres seulement après sa création, la grande Réserve du Seeland telle que l'avaient conçue RICHARD et ses collaborateurs se trouvait ramenée, dès 1925, aux étroites limites qui étaient celles du Fanel jusqu'à l'année dernière, au terme de difficultés de tout ordre qu'il serait vain de rappeler ici.

Bornons-nous à relever plutôt quelques-uns des événements majeurs qui marquèrent depuis lors durablement la réserve : la construction des observatoires — en 1928 celui de l'ALA, quatre ans plus tard celui de la Société romande — la mise en culture, dès 1944, d'une bonne partie de la cariçaie sacrifiée au « plan Wahlen » et, au cours de cette dernière décennie, le rélargissement du canal de la Broye suivi de l'aménagement des deux îles de la baie du Fanel. Soulignons enfin la constante et profonde modification du faciès végétal de la réserve au cours de ce demi-siècle; cette lente évolution, si l'on n'y prend garde, va conduire inéluctablement à la disparition de la cariçaie tout entière, étouffée par le roseau envahisseur qui trouve dans le déversement des eaux usées de Witzwil un puissant adjuvant.

A l'heure actuelle, et si paradoxal que cela paraisse, *le secteur neuchâtelois* du Fanel n'est pas encore pourvu d'un statut définitif de réserve naturelle. La chasse et la pêche, certes, y sont interdites depuis plus de 30 ans déjà, et la navigation dès l'année dernière. La place de choix qui est la sienne au cœur de la zone protégée qui s'étend maintenant de Cudrefin à la Thielle devrait lui valoir, dans un avenir que l'on souhaite proche, une protection intégrale analogue à celle qui régit les réserves vaudoise et bernoise adjacentes.

Pendant de nombreuses années, et jusqu'en 1950, *le secteur bernois du Fanel* n'a dépendu, en fait, que de l'établissement pénitentiaire de Witzwil. De judicieuses mesures permirent dès lors d'améliorer progressivement son statut pour aboutir, en 1967, à une situation juridique en tout point exemplaire : le cœur même de la réserve — lagune, roselière, île et zone lacustre — bénéficie d'une protection intégrale, renforcée sur terre ferme par une large zone de non-bâtir. L'arrêté du Conseil exécutif bernois porte en outre création, entre Witzwil et la Thielle, d'une vaste zone protégée englobant la roselière et la forêt riveraine dans leur quasi-totalité, secteur auquel est dévolu le rôle d'un parc naturel largement ouvert au public; enfin, et ce n'est pas la moindre des mesures prises, le même arrêté sanctionne l'interdiction de la navigation motorisée dans les eaux bernoises de cette extrémité du lac.

Ainsi donc se trouve réalisée, par nos confrères bernois, une partie appréciable de la grande réserve du Seeland préconisée, un demi-siècle plus tôt, par Alfred RICHARD.

La Réserve naturelle de Cudrefin

Voici cent ans cette année que débutaient les gigantesques travaux de la première régularisation des lacs subjurassiens; ils allaient modifier irréversiblement l'aspect morphologique et l'économie de toute la région comprise entre les lacs de Neuchâtel, de Morat et de Bienne.

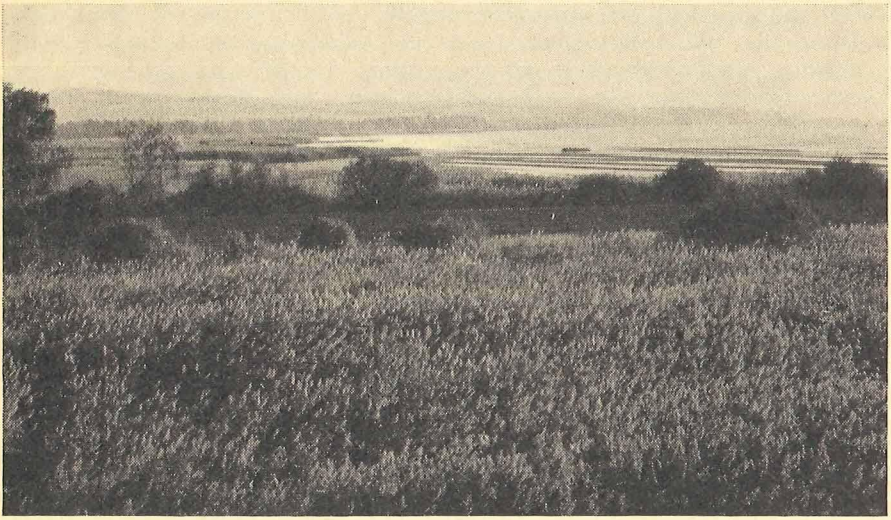

Devant le Chablais, aux basses eaux, les bancs de sable se découvrent. La Broye n'a pas encore été élargie. *D'après dia P. Géroudet.*

Entre le bourg de Cudrefin et l'écart de La Sauge, la rive du lac longeait alors de très près le chemin vicinal qui, simple levée de terre, reliait au gré des crues les deux localités; la route actuelle en suit d'ailleurs encore le tracé. Dévalant des pentes du Vully, une étroite chaussée aboutissait également à La Sauge où un bac permettait de prendre pied sur l'autre rive de la Broye; le voyageur, toujours longeant le lac, finissait par atteindre le cours de la Thielle à la hauteur de la ferme du Vanel. L'isolement de La Sauge à cette époque et la précarité des communications lui valaient de disposer, voisinant avec l'auberge, d'un bureau du télégraphe qui a d'ailleurs desservi les proches hameaux du Vully jusqu'au début du siècle.

Au terme des travaux, en 1878, l'abaissement du niveau du lac, la canalisation de la rivière et l'aménagement du réseau routier reliant Cudrefin à Champion et Anet avaient, en ce secteur aussi, scellé définitivement le sort du Grand Marais.

Du pied du Vully, la déclivité est extrêmement faible jusque fort avant dans le lac de Neuchâtel; l'abaissement de 2 mètres du plan d'eau entraîna donc, de La Sauge à Cudrefin, un recul du rivage de près d'un kilomètre en sa plus grande largeur, provoquant l'apparition d'une vaste surface exondée qui couvrait toute la zone littorale comprise entre la route et le nouveau tracé de la rive. Nettement différenciée par la nature même des sols qu'elle colonisait, la végétation ne tarda pas à s'y fixer. Ce fut, dans la zone marginale de l'ancien rivage où la marne sous-jacente est recouverte d'alluvions végétales, l'établissement d'une couverture arbustive à croissance rapide, dominée par la verne et le bouleau, parsemée de fourrés d'épineux. C'est là, tout au long de la route, le bois-taillis du Chablais que nous connaissons actuellement. Lui

faisant suite jusqu'au lac, une vaste cariçaie s'établit sur les limons argileux, imperméables, qui constituaient, à une profondeur de 1 à 2 mètres, le fond même du lac avant le retrait des eaux. Milieu à évolution très lente, où le roseau végète clairsemé, ne gagnant en vigueur qu'à l'approche du rivage pour y former alors un cordon homogène d'une extrême densité.

La modification de la couverture du sol, conséquence accessoire du nouveau régime hydrologique du lac, devait conduire, en terre vaudoise, à l'incorporation au domaine public cantonal de toute la zone littorale exondée. Les communes riveraines eurent à cette occasion toute latitude d'acquérir, à des conditions fort avantageuses, les parcelles qui, en leur donnant accès au nouveau rivage, sauvegardaient leurs intérêts immédiats. Propriétaire de l'auberge de La Sauge, la commune de Cudrefin porta son choix sur une vaste étendue de grèves jouxtant son bien; elle disposait ainsi, de la route jusqu'au lac et s'étalant tout au long de la Broye, d'un domaine de quelque 65 hectares, un peu moins du tiers de la surface totale des terres récupérées entre La Sauge et Cudrefin.

Pressentant tout l'intérêt que l'étude d'un tel milieu pouvait présenter, c'est précisément sur cette partie du Chablais que nos confrères de l'*ALA* jetèrent, dès 1933, leur dévolu. Les pourparlers qui furent alors engagés avec l'autorité municipale devaient aboutir à l'institution d'une réserve de nidification sur tout le secteur boisé et marécageux de la propriété communale, réserve qui a concrétisé jusqu'en 1967 la première tentative de protection de la nature sur la rive gauche de la Broye.

La voie, ainsi, était tracée.

François Manuel

Une nouvelle réserve naturelle est née : Cudrefin

Quoi de plus émouvant que de lire — ou de raconter — l'histoire d'une réserve ? Elle est écrite par la terre elle-même et on la retrouve dans le murmure des grands arbres où, voici près d'un quart de siècle, je découvrais mon premier petit-duc. On l'entend dans la houle mouvante des immenses roselières où de grands hérons ébouriffés évoquaient pour nous, jeunes gens confinés en Suisse par la guerre mondiale, les vastes horizons naturels d'Europe : la Camargue, les profonds deltas du Danube, les rivages sans limites des mers nordiques. Une histoire jalonnée par les chants de marouettes du printemps, par les nichées de l'été et les grands vols de limicoles de l'automne, par les longs affûts à l'oie sauvage dans les frimas... Immuable nature...

Arrêtons-là nos propos. Seule, dans notre petit pays surpeuplé, l'histoire des hommes s'inscrit ainsi dans le paysage. Voici leurs châteaux édifiés il y a plusieurs siècles, leurs villes et leurs bourgs, leurs routes, leurs canaux, leurs

églises qu'on retrouve peintes en perspective cavalière sur des plans jaunis. Mais la nature, elle, change vite.

Que l'on y songe : voici guère plus de quatre-vingts ans, le site du Chablais de Cudrefin n'existait pas. C'était le lac.

En 1885, c'est la Première Correction des Eaux du Jura : naissance éclair de la roselière et colonisation par toute une avifaune nouvelle. En moins d'un siècle, modifications radicales qu'évoque Georges Roux dans l'article précédent : croissance de la forêt riveraine, construction des premiers môles, édification d'un pont, déboisement et mise en culture, puis élargissement du canal, nouveau pont, remaniements et drainages ! Une population d'oiseaux en pleine évolution, des eaux polluées, le camping et les sports nautiques envahissants. Ma vieille mère qui était allée à La Sauge en 1907 ne s'y est point reconnue lorsque je l'y ai reconduite récemment. Que de changements ! Il était grand temps d'agir, de réagir.

Il y a fort longtemps que les naturalistes et tout particulièrement les ornithologues connaissent la région du Chablais de Cudrefin. Dès leur fondation, les sociétés *Nos Oiseaux* et *ALA* ont étudié l'avifaune de la région de La Sauge et ont publié, dans le bulletin *Nos Oiseaux* fondé en 1913 et dans *Der Ornithologische Beobachter* dès 1902, de nombreuses études sur les oiseaux de la région. Citons aussi l'expertise concernant le Chablais de Cudrefin signée en mai 1958 par le Dr W. Knopfli, directeur de l'Office zurichois pour la protection de la nature et celle du Prof. Dr W. Lüdi de l'EPF du 6 mars 1962. Ces travaux mettent en évidence l'intérêt considérable de la faune de ces régions marécageuses et montrent que, loin de diminuer, le nombre des espèces nicheuses va en augmentant, ce qui prouve la valeur écologique du biotope. Dès le 7 août 1948, la société *ALA* entretient au Chablais de Cudrefin une réserve ornithologique. Jusqu'en 1964, une redevance annuelle de 200 francs était payée par cette société à la commune de Cudrefin et dès 1965 à l'Etat de Vaud en vue de la sauvegarde de la roselière. De son côté, la société romande *Nos Oiseaux* entreprend dès 1958 des démarches auprès de la Municipalité de Cudrefin en vue de l'acquisition de terrains dans les grèves, dans le but d'y créer une réserve.

La beauté et la valeur du site n'échappent pas aux Pouvoirs publics de l'Etat de Vaud. Dans son rapport de 1960, la Commission de gestion du Grand Conseil souligne l'intérêt de la région des grèves du lac de Neuchâtel et pose diverses questions au Conseil d'Etat [1]. Ce dernier, dans sa réponse, préconise une protection absolue du site. Dès l'automne 1961, l'Office cantonal de l'Urbanisme charge le bureau d'architecture de Bosset et Béguin à Neuchâtel de présenter un projet d'aménagement régional englobant les territoires de Chabrey, de Champmartin et de Cudrefin, jusqu'à La Sauge. A la suite de ces études, un plan d'extension est adopté pour Chabrey en 1963, pour Champmartin et pour la partie sud de Cudrefin en 1965 [2]. Enfin, en février 1964, le Grand Conseil ratifie le décret du Conseil d'Etat du 17 janvier 1964 autorisant un échange de terrains entre la Commune de Cudrefin et l'Etat de Vaud, opération qui a rendu l'Etat de Vaud propriétaire du terrain dès le 14 décembre 1965.

[1] Rapport de la Commission de gestion en 1960, p. 47.
[2] Plans d'extension cantonaux Nos 196, 206, 207 A.

Au-delà de la Broye, le regard s'étend sur les marais du Chablais de Cudrefin, désormais sauvegardés. *Phot. F. Manuel.*

Il convient de noter que le site du Chablais de Cudrefin bénéficie d'une situation géographique très avantageuse. Situé à l'extrémité du lac de Neuchâtel, il offre un refuge spécialement favorable à tous les migrateurs qui se concentrent volontiers aux extrémités des lacs (exemples aux Grangettes et à l'Etournel pour le bassin du Léman, à Yverdon-Champittet et à la Sauge pour le lac de Neuchâtel, etc.). L'embouchure de la Broye provoque un apport de nourriture incontestable pour tous les oiseaux d'eau, les anatidés en particulier.

D'une part, la présence voisine, au Fanel, de la réserve bernoise Albert Hess et de la réserve neuchâteloise, toutes deux dotées d'aménagements biologiques importants (îles artificielles et radeaux pour la nidification, observatoires ornithologiques, surveillance et recherche scientifiques), nous permet d'affirmer que la création d'une réserve naturelle sur la rive gauche de la Broye s'imposait. D'autre part, la valeur des biotopes du Chablais de Cudrefin a été reconnue non seulement par les ornithologues, mais aussi par des naturalistes de la Suisse entière. La flore et la faune des mammifères et des insectes y ont été l'objet de recherches significatives de cet intérêt. C'est ainsi que le Chablais de Cudrefin, comme toute la rive sud-est du lac de Neuchâtel, figure dans l'« Inventaire des sites d'importance nationale qui méritent d'être protégés ». Cette rive fait partie également d'un des trois objets cités pour la Suisse par le Projet MAR, conçu en vue de la sauvegarde des zones humides européennes

par l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), dont le Gouvernement de la Suisse fait partie. Son importance dépasse largement le cadre du canton et peut être qualifiée sans exagération de nationale, voire d'européenne.

Il convient de rappeler que la Commune de Cudrefin a accepté l'échange de terrain avec l'Etat de Vaud à la condition expresse qu'une réserve y soit créée. Le Comité de la société *Nos Oiseaux*, appuyé par celui de la section bernoise de la société *ALA*, proposa donc qu'un statut spécial fût donné à la réserve du Chablais de Cudrefin. Il disposait à cet effet d'argent, de temps et d'hommes, et se déclara prêt à assumer la gérance et l'aménagement de cette réserve. L'argent, c'est tout d'abord un don de Fr. 50.000, reçu le 9 septembre 1960 par l'*ALA* du Dr Paul Schnorf, propriétaire de La Sauge, en vue de l'achat d'une parcelle. A ce premier capital, la société romande *Nos Oiseaux* ajouta Fr. 10.000 provenant du legs que lui fit le 12 mars 1964 feu M. le Dr Walter Knopfli. Actuellement, c'est d'une somme de Fr. 60.000 environ que nous disposons pour l'entretien et la gérance de la nouvelle réserve.

Et les hommes, qui sont-ils, disposant du temps nécessaire à ce travail considérable? Dès que les deux Comités d'*ALA* et de *Nos Oiseaux* eurent pris la décision de créer un fonds commun, ces sociétés nommèrent une commission de la Réserve de Cudrefin. Cette commission est composée de:

F. Manuel, Lausanne, président (N.O.)
G. Roux, Wabern, secrétaire (N.O.)
F. Blatter, Berne, caissier (ALA)
G.-H. Bornand, Payerne (Etat de Vaud)
H. Joss, Berne (ALA)
J.-P. Zinder, Neuchâtel (N.O.)

Dès le 11 mai 1966, date de sa première réunion, ce groupe s'attela à la tâche. Un projet de Convention fut soumis à l'Etat de Vaud. Le 10 mai 1968, la Convention était signée. Une nouvelle réserve de 1,83 km² était née.

La dite réserve englobe les grèves, la roselière, le marais et les bois-taillis, propriété de l'Etat de Vaud, de même qu'une zone lacustre. Ses limites sont les suivantes: môle sud de la Broye, limite communale du terrain conservé au bord de la Broye par la Commune de Cudrefin, chemin de la grève allant de La Sauge à Cudrefin, ruisseau de la Pra, ligne idéale allant de l'embouchure de ce ruisseau à l'extrémité du môle sud de la Broye. La réserve naturelle se trouve à l'intérieur de la réserve de chasse n° 112, qui est une réserve totale dès 1969 et dont les limites sont fixées par le règlement cantonal pour les réserves de chasse. Elle se trouve également à l'intérieur de la zone d'interdiction de bâtir créée par le plan d'extension cantonal.

L'Etat de Vaud, qui reste propriétaire, charge la Commission de la Réserve de Cudrefin de la responsabilité de maintenir et de faire surveiller à ses frais la réserve ainsi constituée. Par contre, il s'engage à n'y faire construire aucun bâtiment et à ne procéder qu'à une exploitation réduite des forêts situées dans la zone protégée. Il renonce à toute plantation de rapport (notamment de peupliers) à l'intérieur de la réserve et se limite à une exploitation modérée

des forêts limitrophes. En accord avec le propriétaire, la Commission de la réserve peut apporter au site des aménagements, tels que le creusage dans le marais d'une pièce d'eau permanente, la création de quelques îlots, des installations pour les visiteurs (tour d'observation par exemple).

La réserve, bien entendu, est accessible au public. Toutefois, dans la limite des dispositions légales concernant la protection de la faune, de la flore et de la nature, la Commission de la réserve a édicté un règlement. Après avoir été approuvé par l'Etat de Vaud, ce règlement a le caractère d'un règlement de police. Il interdit notamment la circulation des véhicules à moteur sur tous les chemins menant aux grèves, exception faite pour les véhicules utilitaires; il bannit le camping individuel, la navigation et tous les sports nautiques (baignade, ski, canotage). Les piétons sont « canalisés » sur les chemins. Plusieurs gardes sont désignés et la réserve est balisée, tant sur terre que sur le lac.

La convention est valable cent ans. Dans un siècle, soit le 31 décembre 2066, nous ne serons plus là pour la faire renouveler. Souhaitons qu'à cette époque, il y ait encore des hommes, encore des oiseaux et encore, pourquoi ne pas le dire, cette accueillante auberge où l'on boira du Vully à la mémoire des fondateurs de la réserve de Cudrefin !

Paysage humide à la lisière du bois du Chablais de Cudrefin; au fond les roselières. *Phot. F. Manuel.*

Prof. Jean-Louis Richard, Neuchâtel

Quelques notes sur la flore et la végétation de la réserve de Cudrefin

Pour comprendre la végétation actuelle de la réserve de Cudrefin, n'oublions pas qu'elle est d'origine récente: en effet, ce n'est qu'après la première correction des eaux du Jura (1890) que toutes les grèves actuelles furent exondées puisque le niveau du lac fut alors abaissé de 2 mètres! 80 ans ne suffisent pas à tous les biotopes pour atteindre leur état d'équilibre (climax): on peut dire que plus l'influence du lac sur la végétation est intense, plus l'équilibre est vite réalisé. En effet, les plantes à écologie spéciale comme le Roseau et le Jonc des tonneliers dont les racines sont pratiquement toute l'année dans l'eau, ne sont nullement menacées par la concurrence d'autres

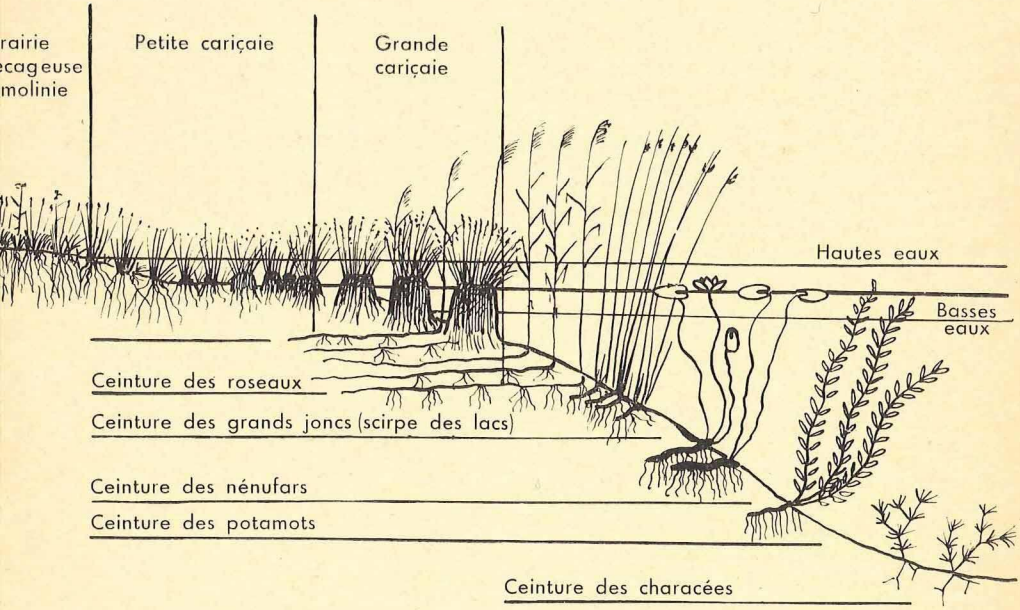

Ceintures de végétation au bord d'un lac eutrophe

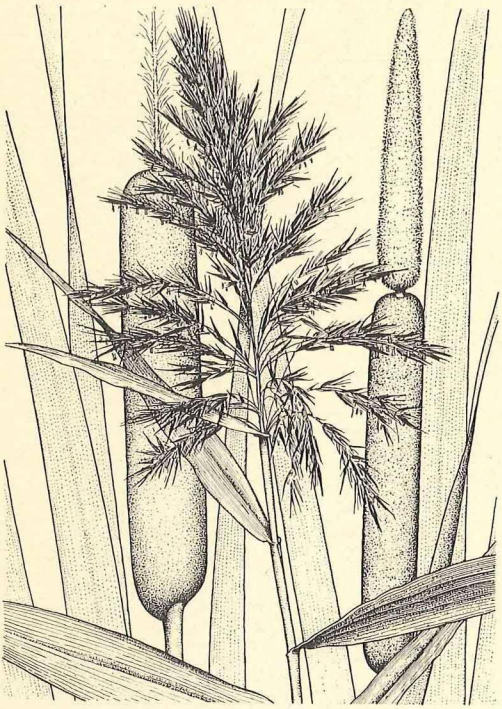

Roseau et Massette

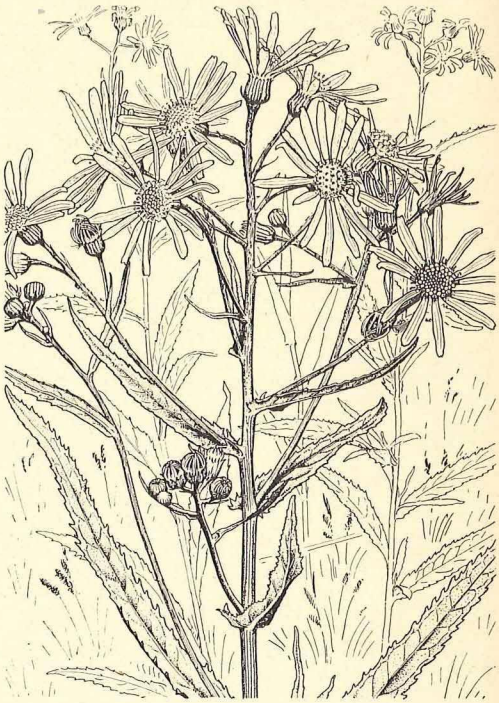

Séneçon des marais

espèces plus exigeantes. La forêt au contraire est encore en évolution aujourd'hui puisque les arbres pionniers (bouleaux, peupliers, aunes) de la première génération font place très progressivement au frêne et parfois même au chêne pédonculé qui ne supportent pas une nappe phréatique trop élevée.

Celui qui, de la Sauge, traverserait la forêt hors des chemins battus, éprouverait quelques difficultés à se frayer un passage à travers cette « jungle » : l'Aune blanc et le Frêne y sont les arbres les plus sociables, tandis que le Bouleau et les Peupliers (*Populus nigra*, *P. tremula*, *P. alba*) sont plus rares. Le Houblon *Humulus lupulus*, le Merisier à grappes *Prunus padus* et la Ronce bleuâtre *Rubus caesius* sont très abondants et caractéristiques de ce biotope. Si cette forêt est laissée à elle-même, c'est le Frêne qui deviendra progressivement l'arbre dominant aux dépens des Aunes, des Peupliers et des Bouleaux. Cette forêt encore mal équilibrée comprend des plantes provenant de deux milieux très différents : *Brachypodium silvaticum*, *Melica nutans*, *Convallaria majalis* et *Paris quadrifolia* (espèces des forêts feuillues mésophiles) voisinent avec les derniers témoins des prairies marécageuses : *Phragmites communis*, *Lysimachia vulgaris*, *Carex acutiformis* et *Iris pseudacorus*. On y voit aussi de nombreux pieds de *Listera ovata* qui atteignent 50 cm de haut ! C'est ici le biotope par excellence du Rossignol et du Loriot.

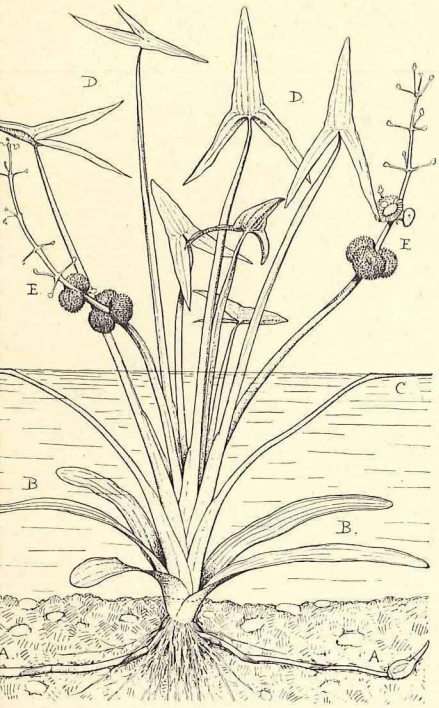

Sagittaire

Gentiane pneumonanthe

Lorsqu'on se dirige vers le lac, le niveau de la nappe phréatique s'approche de plus en plus de la surface du sol et la forêt fait place aux « prairies à litière ». Le fauchage périodique de ces prairies (où les deux graminées dominantes sont le Roseau et la Molinie) empêche les buissons de gagner du terrain et crée une lisière plus franche que dans les régions où la litière n'est plus fauchée. C'est cette frange intermédiaire « ni chair ni poisson » qui est particulièrement intéressante pour l'étude des groupements dits de lisière qui représentent la station primaire de nombreux buissons (SALICI-VIBURNETUM) : *Frangula alnus*, le pionnier de la forêt dans la prairie à Molinie, puis *Salix cinerea*, *S. purpurea*, *S. nigricans*, *Viburnum opulus*, *Rhamnus cathartica*, *Cornus sanguinea*, avec des lianes comme *Humulus lupulus* et *Solanum dulcamara*. A l'abri de ces buissons on voit souvent fleurir la magnifique *Euphorbia palustris* que la faucheuse a épargnée.

Dessins de P. A. Robert, tirés de H. CORREVON, *Fleurs des eaux et des marais* (voir la page 4 de couverture).

C'est en avant des buissons, dans une région qui n'est pas inondée assez longtemps pour que les roseaux acquièrent leur vitalité maximum, qu'on trouve des groupements assez riches en plantes intéressantes parce que strictement localisées sur les grèves périodiquement inondées. Il s'agit des 4 associations suivantes qui sont souvent disposées en ceintures ou en mosaïque, selon la hauteur du plan d'eau et la constitution physique du sol :

a) MOLINIETUM, avec *Molinia coerulea, Filipendula ulmaria, Thalictrum flavum, Carex panicea, C. hostiana, C. flacca, Valeriana dioeca, Hydrocotyle vulgaris, Succisa pratensis* et peut-être *Gentiana pneumonanthe* qui existe ailleurs au bord du lac dans le même biotope. *Frangula alnus* et *Salix repens* sont les seuls buissons qui se développent avec peine dans cette prairie;

b) SCHOENETUM, avec *Schoenus nigricans, S. ferrugineus, Orchis palustris, Epipactis palustris, Carex davalliana* et peut-être *Spiranthes aestivalis* (?);

c) SCIRPETUM TABERNAEMONTANI, avec *Schoenoplectus tabernaemontani, Juncus alpinus, Carex oederi, Triglochin palustre, Eleocharis uniglumis*;

d) CLADIETUM MARISCI, avec une seule espèce très sociable : *Cladium mariscus*, qui se développe en grande masse dans les dépressions inondées.

Plus près du lac, à partir de l'endroit où l'on ne peut plus s'aventurer qu'avec des bottes, ce sont les grosses touffes de *Carex elata* qui apparaissent avec *Carex lasiocarpa*. En même temps les roseaux deviennent plus grands mais laissent encore suffisamment de place aux plantes de plus en plus spécialisées comme *Senecio paludosus, Euphorbia palustris, Stachys palustris, Lathyrus paluster, Pencedanum palustre, Gallum palustre, Scutellaria galericulata, Symphytum officinale, Iris pseudacorus* et aux Utriculaires qui pullulent dans l'eau entre les grosses touffes de cypéracées; c'est le CARICETUM ELATAE. Enfin, tout en avant, l'eau devient trop profonde et il ne reste pratiquement plus que deux plantes très sociables : le Roseau *Phragmites communis* et le Jonc des tonneliers *Schoenoplectus lacustris* qui s'enracinent dans la vase jusqu'à 2 mètres sous l'eau; c'est le SCIRPO-PHRAGMITETUM où l'on trouve également quelques pieds isolés de Rubannier *Sparganium ramosum* et de Massettes *Typha latifolia* et *T. angustifolia*.

En résumé, le Chablais de Cudrefin complète admirablement la liste des réserves de la rive droite du lac de Neuchâtel avec ses magnifiques roselières, prairies marécageuses et taillis de feuillus.

VANNEAU HUPPÉ *Vanellus vanellus*
La femelle s'apprête à se poser sur ses œufs. Portalban. *Photo R. Gacond*

En haut : BARGE A QUEUE NOIRE *Limosa lim*

Claude Vaucher, Saint-Blaise

Aperçu de la faune des Vertébrés de la Réserve du Chablais (VD)

La nouvelle Réserve du Chablais forme, sur territoire vaudois, le complément idéal aux deux réserves du Fanel; en effet, cette belle contrée attire depuis longtemps les ornithologistes suisses. Son avifaune a déjà fait l'objet d'une foule d'observations inédites et suscité de nombreuses publications scientifiques.

La richesse de l'avifaune du Chablais provient d'une part de la proximité des réserves voisines, où les oiseaux aquatiques sont à l'abri des dérangements et où beaucoup trouvent un milieu naturel favorable à la nidification. Elle provient aussi du fait que la nouvelle réserve renferme de nombreux biotopes différents, ce qui permet la colonisation par des espèces aux exigences écologiques diverses. Par exemple, on peut y entendre simultanément la croule de la *Bécasse* et le chevrotement de la *Bécassine des marais*. La mise sous protection du Chablais se justifie donc pleinement au point de vue scientifique et arrive fort à propos à une époque où les marais sont de plus en plus menacés par le drainage et la mise en culture, et, fléau peut-être pire encore, l'aménagement touristique des grèves de nos lacs.

Le but de ces quelques lignes n'est pas de dresser une liste exhaustive de tous les Vertébrés habitant le Chablais, mais de présenter les plus typiques et les plus intéressants d'entre eux.

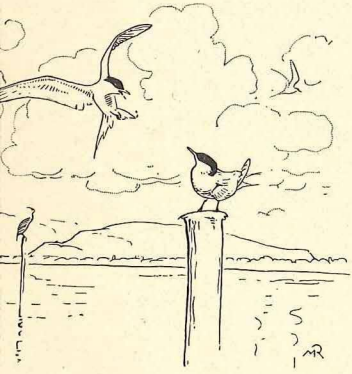

Sternes pierregarins

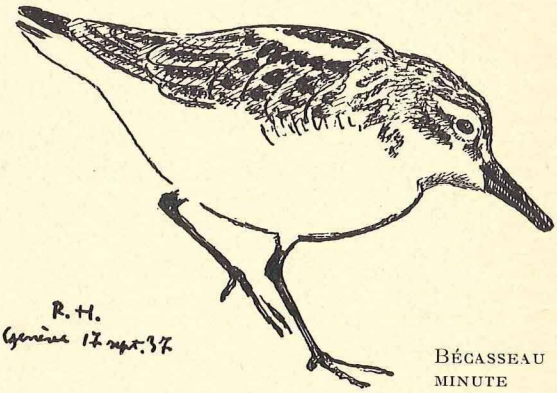

Bécasseau minute

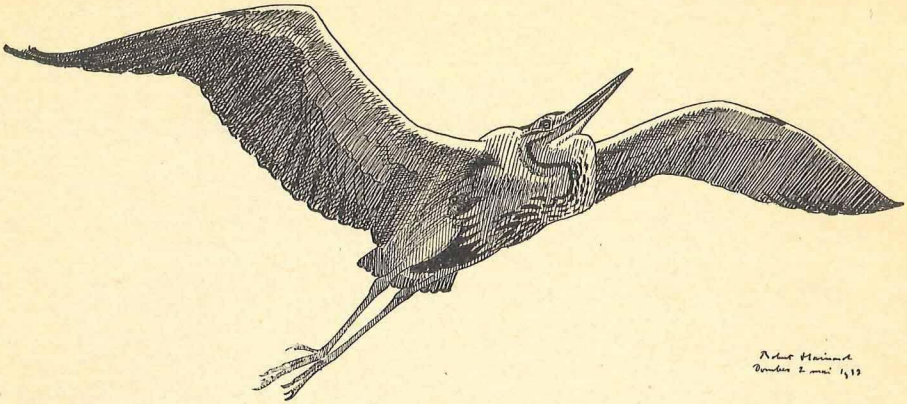

Héron pourpré

Ce n'est certes pas en hiver que le marais attire beaucoup d'observateurs et celui qui a le courage de s'aventurer dans ce paysage gris, brumeux et souvent glacial ne rencontrera pas une foule d'oiseaux. Mais avec un peu de chance, il pourra faire une « coche » inoubliable : un *Bruant des neiges* rencontré sur le môle de la Broye ou bien un *Pygargue*, gigantesque aigle marin égaré chez nous. Plus fréquemment, il observera une troupe d'*Oies sauvages* ou des *Grives mauvis* dans l'aulnaie. A cette époque, seules les *Mésanges bleues* animent la roselière et décortiquent les tiges sèches des roseaux, cachette de nombreuses larves d'insectes; parfois, le *Pic épeichette* profite aussi de ce garde-manger. Dans la forêt, les *Tarins* ne sont pas rares; quelquefois, des *Sizerins* les accompagnent. Lorsque le sol est recouvert de neige, de nombreuses empreintes restent imprimées et permettent de reconnaître quelques espèces

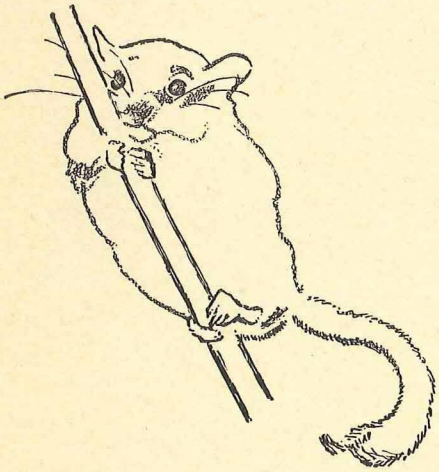

Muscardin (femelle)

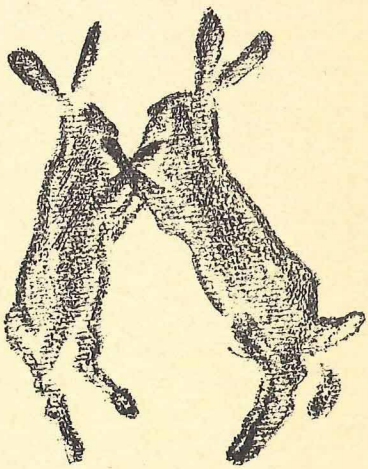

Bagarre de Lièvres

de Mammifères; passages des *Chevreuils*, traces de l'*Ecureuil*, du *Renard* et du *Blaireau*, piste en Y du *Lièvre* et, près des souches, les menues empreintes des petits Rongeurs et Insectivores.

Dès le printemps, le Chablais s'anime. A fin mars, les *Pouillots véloces* en migration chantent partout, aussi bien dans les bois que dans la roselière. Les *Mésanges des saules*, typiques des aulnaies de la rive sud du Lac de Neuchâtel, recherchent des souches pour y creuser leur nid. C'est l'époque du passage des *Bergeronnettes printanières* qui peuplent alors le marais et les champs inondés des « Grandes Mottes », au sud de la réserve. Quelques-uns parmi ces gracieux oiseaux restent dans la région pour y élever leur nichée. En 1968, il y eut trois nids de *Bergeronnettes printanières* au Fanel.

Les *Limicoles* ne sont pas très nombreux au Chablais; ils préfèrent de beaucoup séjourner sur les deux grandes îles du Fanel. Cependant, lorsqu'il est fauché, le marais constitue un biotope favorable à la nidification du *Vanneau huppé* et de la *Bécassine des marais*. Il sera donc indispensable, à l'avenir, de prévoir le fauchage de la cariçaie, que les roseaux envahissent d'ailleurs de plus en plus. Dès avril, le chant monotone de la *Locustelle tachetée* s'élève des buissons. L'espèce voisine, la *Luscinioïde*, reste cantonnée dans la grande phragmitaie où croissent d'imposantes touffes de laîches. C'est également le biotope des *Râles d'eau*, des *Rousserolles turdoïdes* et *effarvattes*, et pendant la migration du printemps, des deux espèces de *Phragmites* et de la *Gorgebleue*. A cette époque, une foule d'oiseaux migrateurs peuvent être observés au Chablais, par exemple des *Bruants ortolans* en bordure des champs.

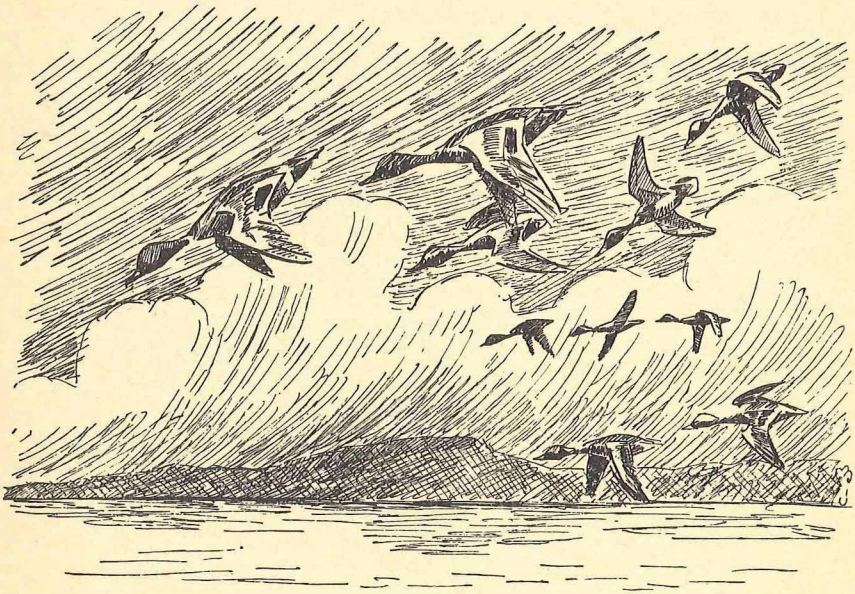

CANARDS SAUVAGES

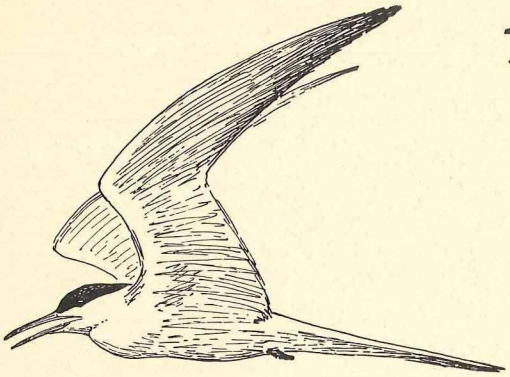

STERNE PIERREGARIN

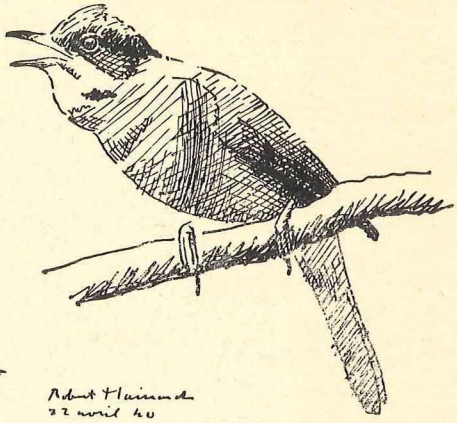

FAUVETTE GRISETTE

C'est en mai que l'ornithologiste pourra observer l'ensemble de l'avifaune nidificatrice. Le *Loriot* et l'*Hypolaïs ictérine* sont à peine de retour que d'autres oiseaux ont déjà toute une famille à nourrir. Dans un gros peuplier, des *Pics épeiches* ont creusé de nombreux nids qui conviennent parfaitement à quelques couples d'*Etourneaux* et à leur bruyante nichée. Les *Pipits des arbres* et les *Pouillots fitis* chantent partout; ce sont sans doute les oiseaux les plus abondants au Chablais. Au marais, *Canards colverts*, *Vanneaux* et *Bécassines* ont fort à faire pour défendre leurs œufs ou leurs poussins des attaques des *Corneilles* et des *Pies*. Au-dessus du lac, les *Milans noirs* planent longuement à la recherche des poissons morts ou nageant près de la surface, notamment ceux qui sont attaqués par la « mousse », en réalité un champignon microscopique (*Saprolegnia*). Parfois, un couple de *Buzards cendrés* construit son nid dans la roselière, domaine des *Hérons pourprés* et *blongios*. Ces derniers ne risquent pas de mourir de faim, car les roseaux abritent de nombreux poissons : *Carpes*, *Brêmes franches* et *bordelières*, *Tanches*, *Gardons*, *Rotengles*. C'est là également que le *Brochet* vient frayer au mois de mars. N'y aurait-il pas aussi quelques *Silures*? Des pêcheurs en capturent régulièrement de petits exemplaires dans le canal de la Broye.

Comme partout, c'est le mois de juillet qui est le moins riche en observations, car si quelques oiseaux nourrissent encore des nichées tardives — c'est souvent le cas pour le *Bruant des roseaux* — la plupart sont devenus très discrets et les premiers migrateurs ne sont pas encore arrivés. Dès août, les taillis

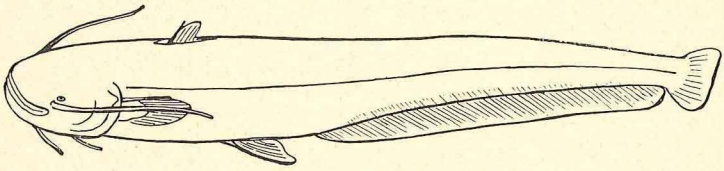

LE SILURE

se peuplent de *Pouillots*, de *Fauvettes*, de *Gobemouches*; les *Bergeronnettes printanières* sont de nouveau là. Sur les môles de la Broye, l'observateur dérange des *Guignettes* et il reconnaît de loin le cri flûté du *Gambette* et les coups de sifflet de l'*Aboyeur*. Le soir, les *Courlis cendrés* survolent le marais avant de se poser sur les grandes îles du Fanel. Notons encore le retour des *Busards*, du *Balbuzard pêcheur* et, à la fin de l'automne, du *Faucon émerillon*.

Si les Mammifères sont moins faciles à observer que les Oiseaux, la faune mammologique du Chablais n'en est pas moins abondante et intéressante. En plus des espèces déjà citées, il faut signaler la *Martre*, l'*Hermine* et sans doute la *Belette*, puisqu'un individu a récemment été capturé accidentellement au Fanel dans une trappe à rats. Parmi les Rongeurs, il faut mentionner l'indésirable *Rat surmulot* qui a envahi toute la région depuis qu'il a été attiré par les dépôts de gadoues près de Witzwil. Quelques piégeages et des analyses de pelottes de *Chouette effraie* ont révélé la présence des *Mulots*, du *Campagnol roussâtre* et de l'*Agreste*, fort abondant au Chablais. On reconnaît facilement la présence de ce dernier aux petits fragments d'herbes qu'il entasse un peu partout sur son territoire. Les insectivores sont représentés par la *Taupe*, les *Musaraignes musette*, *carrelet* et *pygmée*. La *Musaraigne aquatique* doit s'y trouver également, puisqu'elle a été signalée au Fanel et à Cudrefin. Le soir, des Chauves-souris volent dans les clairières et au-dessus du lac. Dans un filet destiné au baguement des oiseaux, j'ai capturé une fois une *Pipistrelle de Nathusius*; la *Noctule* se reconnaît à sa taille importante et à son habitude

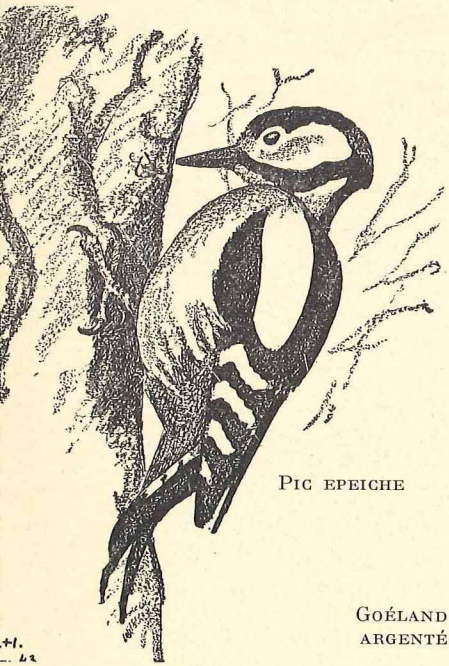

PIC EPEICHE

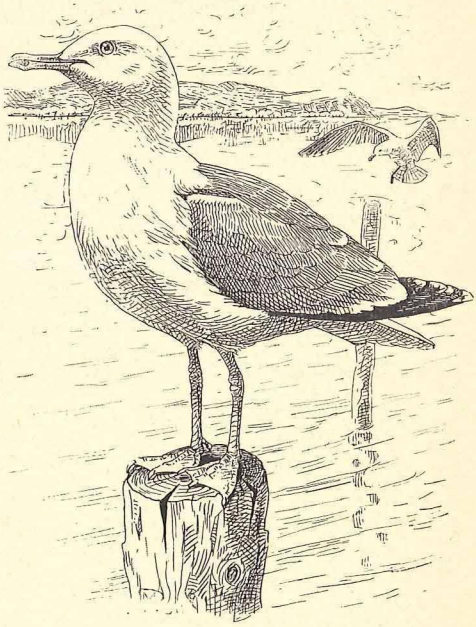

GOÉLAND ARGENTÉ

de voler lorsqu'il fait encore jour. Il est certain qu'une étude systématique de ces intéressants mammifères permettrait de déceler d'autres espèces.

Hôtes typiques des marais, les amphibiens sont fort nombreux au Chablais. La *Grenouille rousse* habite les taillis et ne se rend à l'eau que pour pondre au mois de mars. Le *Crapaud commun* a les mêmes habitudes. Le *Crapaud calamite* et la *Rainette verte* ne sont pas rares, mais ils ne se manifestent pratiquement que par leur chant nocturne. Il faut en effet de la chance pour découvrir pendant la journée une *Rainette* sur des roseaux ou un *Calamite* en retournant un morceau de bois. Je n'ai jamais vu de *Tritons* au Chablais, mais cela ne prouve pas leur absence, car près de Cudrefin, des fossés sont habités par les *Tritons alpestre, lobé* et *crêté*. Il n'y a qu'un seul reptile fréquent dans cette région, c'est la *Couleuvre à collier*, qui est la principale ennemie des *Grenouilles vertes*. Dans les taillis bien ensoleillés, à quelque distance de l'eau, on peut voir un beau Lézard aux flancs verts, c'est le *Lézard des souches*.

Par ces quelques lignes, j'espère avoir montré le grand intérêt scientifique de la nouvelle réserve du Chablais, refuge d'une faune fort variée, en équilibre avec son milieu et qui constitue, avec les réserves du Fanel, un ensemble de marais unique en Suisse.

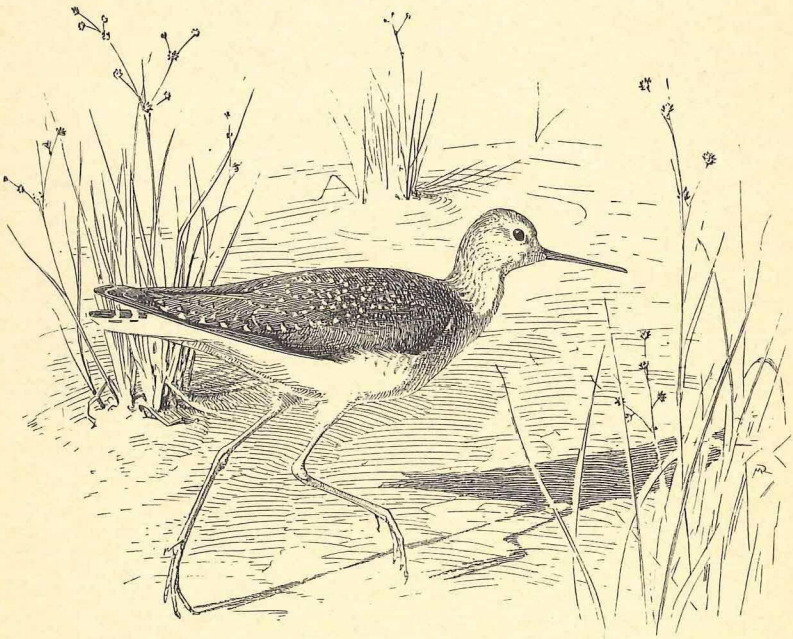

CHEVALIER CUL-BLANC

Règlement de la Réserve naturelle de Cudrefin

Adopté par le Conseil d'Etat le 3 juin 1969

Dans les limites des dispositions légales concernant la protection de la faune, de la flore et de la nature, et conformément à l'article 6 de la Convention passée entre l'Etat de Vaud et la Société romande pour l'étude de la protection des oiseaux, la Commission de la Réserve naturelle de Cudrefin arrête les mesures suivantes :

1. La circulation des véhicules est interdite sur tous les chemins de la réserve, exception faite pour les véhicules des services de surveillance, ceux des services publics et ceux utilisés pour les travaux d'entretien, l'exploitation des bois et des roseaux.

2. Chacun peut parcourir la partie boisée de la réserve et longer la lisière du bois, mais sans y stationner, sauf au débouché des chemins. L'accès au marais lui-même, et à la roselière qui lui fait suite jusqu'au lac, est strictement interdit.

   Toutefois, durant la période de nidification, soit du 1er avril au 30 juin, les promeneurs ne peuvent sortir des chemins dans la partie boisée de la réserve.

   Les promeneurs qui, pour accéder au môle S. de la Broye, emprunteront le chemin débouchant sur la route cantonale à 400 m environ de La Sauge, sont tenus de ne pas s'en écarter sur tout son parcours à travers le marais.

3. Dans la partie lacustre de la réserve, la navigation et tous les sports nautiques sont interdits.

4. La baignade est autorisée à partir du môle S. de la Broye, sans pénétrer dans les roseaux.

5. Il est interdit de parcourir la baie du Chablais en période de basses eaux, lorsque les bancs de sable sont à découvert, à l'exception d'une bande de 10 m longeant le pied du môle.

6. Le camping sous toutes ses formes et le bivouac, de même que l'équitation, sont interdits sur tout le territoire protégé.

7. Sur toute l'étendue de la réserve, il est interdit au public:

   a) d'arracher des plantes, de cueillir des fleurs, de couper des arbres, des arbustes ou des buissons;

   b) de troubler, de quelque manière que ce soit, la vie des oiseaux et des autres animaux;

   c) de faire du feu, même sur l'empierrement et le môle de la Broye;

   d) de déposer des ordures ou des déchets de quelque nature que ce soit.

8. Les chiens doivent être tenus en laisse.

9. En dérogation du présent règlement, des autorisations spéciales peuvent être accordées par la Commission de la réserve pour favoriser la prospection scientifique du territoire protégé.

10. Les visiteurs sont tenus de se conformer aux injonctions et recommandations des agents assermentés, tant cantonaux que communaux.

11. Toute personne ayant contrevenu aux dispositions du présent règlement ou ayant causé des dégâts dans la réserve est passible d'une amende de Fr. 50.— à Fr. 1 000.—. Elle est tenue en outre à la réparation du dommage causé.

12. La poursuite a lieu conformément à la loi du 4 février 1941 sur la répression des contraventions.

Soutenez nos efforts

Les aménagements, constructions et équipements de tous genres font une victime, toujours la même, la nature.

Construit-on une route? Des arbres sont abattus. Opère-t-on un remaniement parcellaire? C'est la fin des ruisseaux et des haies et la mort de leurs hôtes vivants. Ouvre-t-on une gravière, aménage-t-on une plage, assainit-on un marais? La nature recule, des plantes et des bêtes s'éloignent, se raréfient, s'éteignent.

Il est urgent d'entreprendre la sauvegarde de la nature avant qu'il ne soit trop tard. Il faut protéger les plantes, les animaux, les oiseaux qui ont autant que nous le droit de vivre. Il faut avoir des égards pour l'élément de beauté qu'ils représentent.

Mais en ce siècle de pollution de l'air et de l'eau, de contamination par les pesticides, de vie trépidante et de bruit, la protection de la nature concerne directement l'homme qui éprouve un besoin toujours plus impérieux de s'échapper de ses cages de béton pour se retremper dans la nature, pas dans celle des cultures maraîchères ou des haies de laurelles, mais dans la vraie, celle des forêts broussailleuses, des combes perdues, des ruisseaux oubliés, des derniers marais, où palpite encore une vie passionnante.

Si vous désirez soutenir les efforts en faveur de la conservation de la nature en Suisse, demandez sans tarder votre adhésion à la

Ligue suisse pour la protection de la nature [1]

Son pouvoir est en proportion de ses forces. Si vous lui apportiez les vôtres, son efficacité augmenterait d'autant.

Si vous vous intéressez plus précisément à la vie des oiseaux dans la nature, vous trouverez dans *Nos Oiseaux*, le bulletin édité par la

Société romande pour l'étude et la protection des oiseaux [2]

une source de documentation scientifique de premier ordre. Cette revue vous apportera tous les deux mois une abondante moisson d'articles et de notes ornithologiques, d'observations saisonnières, d'informations.

[1] Wartenbergstrasse 22, 4052 Bâle.
[2] Case postale, 2001 Neuchâtel.

Collection «Les Beautés de la Nature»

* = *grand format* sans indication = *format de poche*

Ouvrages généraux

Paccaud, *A la découverte de la Nature*
* Dorst, *Avant que Nature meure*

Oiseaux

Géroudet, *Les Passereaux*, 3 volumes :
I. *Du Coucou aux Corvidés*
II. *Des Mésanges aux Fauvettes*
III. *Des Pouillots aux Moineaux*
Géroudet, *Les Echassiers*
Géroudet, *Les Palmipèdes*
Géroudet, *Les Rapaces diurnes et nocturnes d'Europe*
* Martin, *La vie des Colibris*
* Mélides, *Perruches et Perroquets*
Henze / Zimmermann, *Les Oiseaux des jardins et des bois*

Insectes

Robert, *Les Insectes*, 2 volumes :
I. *Coléoptères, Orthoptères, Archiptères, Névroptères*
II. *Hyménoptères, Lépidoptères, Hémiptères, Diptères*
Robert, *Les Libellules (Odonates)*
Aubert, *Papillons d'Europe*, 2 volumes :
I. *Diurnes et Ecailles*
II. *Nocturnes et Sphingides*

Poissons, Batraciens, Mammifères

Dottrens, *Les Poissons d'eau douce*, 2 volumes :
I. *Des Lamproies aux Salmonidés*
II. *Des Siluridés aux Cyprinidés*
* Petit, *Splendeurs de la Faune marine*
Langel-Kretchmar, *Aquariums d'eau douce et d'eau de mer*
Dottrens, *Batraciens et Reptiles d'Europe*
Hainard, *Les Mammifères sauvages d'Europe*, 2 volumes :
I. *Insectivores, Chéiroptères, Carnivores*
II. *Pinnipèdes, Rongeurs, Ongulés, Cétacés*

Fleurs, Champignons

Jaccottet, *Les Champignons dans la Nature*
Correvon, *Rocailles fleuries*
Correvon. *Champs et Bois fleuris*
Correvon, *Fleurs des Champs et des Bois*
Correvon, *Fleurs des Eaux et des Marais*
Correvon, *Flore alpine*
Cornuz et Friedrichs, *Belles Roses, Beaux Jardins*
Favarger, *Flore et végétation des Alpes*, 2 vol. :
I. *Etage alpin*
II. *Etage subalpin*
Duperrex et Buscarlet, *Plantes d'appartement*
* Schauenberg, *Les Plantes bulbeuses*
Duperrex, *Orchidées d'Europe*
* Zimmermann, *Orchidées exotiques*
Bernardi et Robert, *Fleurs tropicales*

Série «Les Guides du Naturaliste»

Schauenberg, Paris, *Guide des Plantes médicinales*
McClintock, Fitter / Favarger, *Guide des Plantes à fleurs*
Lange / Duperrex, Hansen, *Guide des Champignons*
Muus, Dahlström, *Guide des Poissons de Mer et Pêche*
Muus, Dahlström, *Guide des Poissons d'eau douce et Pêche*
Luther et Fiedler *Guide de la Faune sous-marine des côtes méditerranéennes*
Le Neuthiec *Guide du Zoologiste au bord de la mer*
van den Brink / Heuvelmans *Guide des Mammifères d'Europe*
Peterson, Mountfort et Hollom / Géroudet *Guide des Oiseaux d'Europe*
Delacour, *Guide des Oiseaux de la Nouvelle-Calédonie*
Pough, *Guide des Roches et Minéraux*
Harant et Jarry (nouv. éd. 1967), 2 vol. : *Guide du Naturaliste dans le Midi de la France*
I. *La mer, le littoral*
II. *La garrigue, le maquis, les cultures*

Editions Delachaux & Niestlé, Neuchâtel et Paris